



Le 29 juin 2026

DIRECTION DE LA SÉANCE

ORDRE DU JOUR DES PROCHAINES SÉANCES DU SÉNAT

Souligné : Entre dans le champ de l'article 23 bis du Règlement relatif à la présence des sénateurs

SEMAINE RÉSERVÉE PAR PRIORITÉ AU GOUVERNEMENT

Lundi 29 juin 2026

À 15 heures et le soir

- Conclusions de la commission mixte paritaire sur la proposition de loi visant à **réduire l'impact environnemental** de l'**industrie textile** (texte de la commission, n° 766, 2025-2026)

- Lors de la séance, seuls peuvent intervenir le Gouvernement, le représentant de la commission saisie au fond pour une durée ne pouvant excéder cinq minutes et, pour explication de vote, un représentant par groupe pour une durée ne pouvant excéder cinq minutes chacun ainsi qu'un représentant des sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe pour une durée ne pouvant excéder trois minutes
- Délai limite pour les inscriptions des orateurs des groupes : vendredi 26 juin à 15 heures

- Projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale après engagement de la procédure accélérée, d'**urgence** pour la **protection** et la **souveraineté agricoles** (texte de la commission, n° 763, 2025-2026)

Ce texte a été envoyé à la commission des affaires économiques avec une saisine pour avis de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : jeudi 11 juin à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 17 juin matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : jeudi 25 juin à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : lundi 29 juin en début d'après-midi
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 1 heure
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : vendredi 26 juin à 15 heures

À 14 h 30 et le soir

- Conclusions de la commission mixte paritaire sur le projet de loi actualisant la **programmation militaire** pour les **années** 2024 à 2030 et portant diverses **dispositions intéressant** la **défense** (texte de la commission, n° 778, 2025-2026)

- Lors de la séance, seuls peuvent intervenir le Gouvernement, le représentant de la commission saisie au fond pour une durée ne pouvant excéder cinq minutes et, pour explication de vote, un représentant par groupe pour une durée ne pouvant excéder cinq minutes chacun ainsi qu'un représentant des sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe pour une durée ne pouvant excéder trois minutes

- Délai limite pour les inscriptions des orateurs des groupes : lundi 29 juin à 15 heures

- Suite du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale après engagement de la procédure accélérée, d'**urgence** pour la **protection** et la **souveraineté agricoles** (texte de la commission, n° 763, 2025-2026)

SESSION EXTRAORDINAIRE

Mercredi 1^{er} juillet 2026

À 15 heures

- Ouverture de la session extraordinaire 2025-2026
- Questions d'actualité au Gouvernement
 - Délai limite pour l'inscription des auteurs de questions : mercredi 1^{er} juillet à 11 heures

À 16 h 30 et le soir

- Suite du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale après engagement de la procédure accélérée, d'**urgence** pour la **protection** et la **souveraineté agricoles** (texte de la commission, n° 763, 2025-2026)

Jeudi 2 juillet 2026

À 10 h 30, 14 h 30 et le soir

- Suite du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale après engagement de la procédure accélérée, d'**urgence** pour la **protection** et la **souveraineté agricoles** (texte de la commission, n° 763, 2025-2026)

Éventuellement, vendredi 3 juillet 2026

Le matin, l'après-midi

- Suite du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale après engagement de la procédure accélérée, d'**urgence** pour la **protection** et la **souveraineté agricoles** (texte de la commission, n° 763, 2025-2026)

Lundi 6 juillet 2026

À 15 heures et le soir

- Sous réserve de leur dépôt, conclusions de la commission mixte paritaire sur la proposition de loi visant à **moderniser la gestion du patrimoine immobilier de l'État**

- Lors de la séance, seuls peuvent intervenir le Gouvernement, le représentant de la commission saisie au fond pour une durée ne pouvant excéder cinq minutes et, pour explication de vote, un représentant par groupe pour une durée ne pouvant excéder cinq minutes chacun ainsi qu'un représentant des sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe pour une durée ne pouvant excéder trois minutes
- Délai limite pour les inscriptions des orateurs des groupes : vendredi 3 juillet à 15 heures

- Proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale après engagement de la procédure accélérée, pour une montagne **vivante et souveraine** (n° 629, 2025-2026)

Ce texte a été envoyé à la commission des affaires économiques avec une saisine pour avis de la commission de la culture, de l'éducation, de la communication et du sport et de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : lundi 29 juin à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 1^{er} juillet matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : vendredi 3 juillet à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : lundi 6 juillet en début d'après-midi
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 1 heure
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : vendredi 3 juillet à 15 heures

Mardi 7 juillet 2026

À 9 h 30

- Questions orales

À 14 h 30 et le soir

- Sous réserve de sa transmission, nouvelle lecture de la proposition de loi relative au **droit à l'aide à mourir**

Ce texte sera envoyé à la commission des affaires sociales.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : mercredi 1^{er} juillet au début de la réunion de la commission
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 1^{er} juillet matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : lundi 6 juillet à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mardi 7 juillet en début d'après-midi
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 1 heure
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : lundi 6 juillet à 15 heures

- Sous réserve de la modification du décret de convocation en session extraordinaire, projet de loi visant la **relance** et la **décentralisation** du **logement** (procédure accélérée) (n° 801, 2025-2026)

Ce texte a été envoyé à la commission des affaires économiques avec une saisine pour avis de la commission des finances.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : lundi 29 juin à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 1^{er} juillet matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : vendredi 3 juillet à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mardi 7 juillet à 14 heures
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 1 heure
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : lundi 6 juillet à 15 heures

Mercredi 8 juillet 2026

À 15 heures

- Questions d'actualité au Gouvernement

- Délai limite pour l'inscription des auteurs de questions : mercredi 8 juillet à 11 heures

À 16 h 30 et le soir

- Sous réserve de sa transmission, suite de la nouvelle lecture de la proposition de loi relative au **droit à l'aide à mourir**
- Sous réserve de la modification du décret de convocation en session extraordinaire, suite du projet de loi visant la **relance** et la **décentralisation** du **logement** (procédure accélérée) (n° 801, 2025-2026)

Jeudi 9 juillet 2026

À 10 h 30

- Projet de loi autorisant l'**approbation** de l'**accord multilatéral** entre **autorités compétentes** portant sur l'**échange** des **informations GloBE** (procédure accélérée) (texte de la commission, n° 781, 2025-2026)

Ce texte a été envoyé à la commission des finances.

- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 24 juin matin
 - Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 45 minutes
 - Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : mercredi 8 juillet à 15 heures
- Sous réserve de leur dépôt, conclusions de la commission mixte paritaire sur la proposition de loi visant à **doter** la **France** d'une **stratégie** nationale de **lutte** contre les maladies **cardio-neuro-vasculaires**
 - Lors de la séance, seuls peuvent intervenir le Gouvernement, le représentant de la commission saisie au fond pour une durée ne pouvant excéder cinq minutes et, pour explication de vote, un représentant par groupe pour une durée ne pouvant excéder cinq minutes chacun ainsi qu'un représentant des sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe pour une durée ne pouvant excéder trois minutes
 - Délai limite pour les inscriptions des orateurs des groupes : mercredi 8 juillet à 15 heures

Mardi 21 juillet 2026

À 11 heures

- Questions orales

- 1 convention internationale examinée selon la procédure d'examen simplifié :

=> Projet de loi autorisant la **ratification** de l'**accord** de passation conjointe de marché en vue de l'acquisition d'une **plateforme centrale commune** pour le **mécanisme d'ajustement carbone** aux **frontières** (procédure accélérée) (n° 786, 2025-2026)

- Délai limite pour demander le retour à la procédure normale : vendredi 17 juillet à 15 heures

- Sous réserve de leur dépôt, conclusions de la commission mixte paritaire sur la proposition de loi relative à l'**organisation**, à la **gestion** et au **financement** du **sport professionnel**

- Lors de la séance, seuls peuvent intervenir le Gouvernement, le représentant de la commission saisie au fond pour une durée ne pouvant excéder cinq minutes et, pour explication de vote, un représentant par groupe pour une durée ne pouvant excéder cinq minutes chacun ainsi qu'un représentant des sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe pour une durée ne pouvant excéder trois minutes

- Délai limite pour les inscriptions des orateurs des groupes : lundi 20 juillet à 15 heures

- Sous réserve de leur dépôt, conclusions de la commission mixte paritaire sur le projet de loi d'**urgence** pour la **protection** et la **souveraineté agricoles**

- Lors de la séance, seuls peuvent intervenir le Gouvernement, le représentant de la commission saisie au fond pour une durée ne pouvant excéder cinq minutes et, pour explication de vote, un représentant par groupe pour une durée ne pouvant excéder cinq minutes chacun ainsi qu'un représentant des sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe pour une durée ne pouvant excéder trois minutes

- Délai limite pour les inscriptions des orateurs des groupes : lundi 20 juillet à 15 heures

- Sous réserve de leur dépôt, conclusions de la commission mixte paritaire sur le projet de loi sur la **justice criminelle** et le **respect des victimes** et conclusions de la commission mixte paritaire sur le projet de loi organique relatif au **renforcement des juridictions criminelles**

- Il a été décidé qu'elles feraient l'objet d'explications de vote communes.
- Lors de la séance, seuls peuvent intervenir le Gouvernement, le représentant de la commission saisie au fond pour une durée ne pouvant excéder cinq minutes et, pour explication de vote, un représentant par groupe pour une durée ne pouvant excéder cinq minutes chacun ainsi qu'un représentant des sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe pour une durée ne pouvant excéder trois minutes
- Délai limite pour les inscriptions des orateurs des groupes : lundi 20 juillet à 15 heures

- Sous réserve de leur dépôt, conclusions de la commission mixte paritaire sur le projet de loi visant à **offrir des réponses immédiates** aux **phénomènes** troublant l'**ordre public**, la **sécurité** et la **tranquillité** de nos **concitoyens**

- Lors de la séance, seuls peuvent intervenir le Gouvernement, le représentant de la commission saisie au fond pour une durée ne pouvant excéder cinq minutes et, pour explication de vote, un représentant par groupe pour une durée ne pouvant excéder cinq minutes chacun ainsi qu'un représentant des sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe pour une durée ne pouvant excéder trois minutes
- Délai limite pour les inscriptions des orateurs des groupes : lundi 20 juillet à 15 heures